

## Fiche-action n°19

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) à Gray</b>
<b>Co-pilotes</b>	<b>ARS – PAYS GRAYLOIS</b>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Améliorer les parcours de santé des patients et leur orientation</b>
<b>Parcours / Projet prioritaire ARS</b>	<b>PARCOURS SANTE MENTALE</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	<p>Améliorer la connaissance entre acteurs de la santé et du social, en contact avec des situations psychosociales complexes.</p> <p>Mettre en place des actions coordonnées et améliorer la connaissance sur la prise en charge de la Santé Mentale.</p> <p>Recueillir les problématiques concernant la santé mentale et l'insertion des patients atteints de troubles et maladies psychiatriques.</p> <p>Définir le cadre dans lequel ces problématiques pourraient être traitées.</p>
<b>Enjeu de l'action</b>	<p>Un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un lieu de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie publics, les élus locaux du territoire concerné, les usagers et les aidants. Il requiert donc une volonté politique locale de promouvoir la santé mentale. En effet, le CLSM a pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.</p> <p>Différents acteurs peuvent être mobilisés selon les territoires et les volontés locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de l'Etat (ARS, DDCS, Préfecture, Education Nationale)</li> <li>- Professionnels et associations de santé (médecins généralistes, psychiatrie privée, hôpitaux du territoire, infirmiers libéraux et scolaires, réseaux de santé, etc.)</li> <li>- Services municipaux (CCAS, ASV, maisons de quartier, etc.)</li> <li>- Acteurs sociaux et médico sociaux (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, EST, EHPAD, CAARUD, ANPAA, Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogique, associations, bailleurs sociaux, maison des adolescents, CHRS, Foyers de Jeunes Travailleurs, etc.)</li> <li>- Acteurs culturels et de loisirs (associations, clubs sportifs, médiathèques, etc.) Forces de l'ordre (polices municipale et nationale), justice, sapeurs-pompiers...</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Dans un premier temps, les acteurs locaux de la psychiatrie public seront réunis afin de faire un état des lieux, identifier les besoins et l'utilité de créer un CLSM.</p> <p>Dans un second temps le projet sera présenté aux élus locaux, ainsi qu'au partenaires du territoire.</p> <p>Le troisième temps consistera à organiser des réunions de concertation d'identifier un plan d'action stratégique adapté au territoire. Le comité de pilotage définira ainsi les missions du CLSM et adaptera les politiques nationales au territoire. Il arrête les priorités en tenant compte des orientations de l'assemblée plénière et des données d'observation complémentaires et propose la création de groupes de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Réalisation de diagnostics préalables afin de déterminer les besoins, connaître les ressources locales et définir les publics et les thématiques prioritaires du projet du CLSM</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Repérer précocement les troubles et faciliter l'accès aux soins pour une prise en charge précoce et adaptée, en dehors de l'urgence.</li> <li>o Prévenir l'aggravation des troubles et leurs conséquences sur l'état de santé de la personne et sur son insertion sociale</li> </ul> </li> <li>- L'inclusion sociale et la lutte contre l'exclusion : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Faciliter l'accès et le maintien dans le logement ainsi que l'insertion professionnelle et la formation.</li> <li>o Favoriser les activités culturelles et de loisirs pour les usagers et plus largement l'égalité de place dans la cité.</li> </ul> </li> <li>- La lutte contre la stigmatisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des actions de prévention et d'information sur les troubles sont mises en œuvre notamment lors de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM)</li> </ul> </li> <li>- La promotion en santé mentale : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Apporter à la population générale et aux personnes pouvant être confrontées à des individus en souffrance psychique des connaissances minimales de signes et symptômes. Présenter à la population générale et aux professionnels médico-sociaux et éducatifs les institutions et les structures de soins</li> </ul> </li> <li>- L'aide à la résolution des situations psychosociales complexes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le CLSM peut mettre en place une cellule de coordination autour de situations individuelles complexes. La cellule a pour but d'organiser une analyse partagée entre professionnels permettant la résolution des situations individuelles difficiles et l'intervention coordonnée le plus en amont possible.</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette action pourra être accompagnée par le Centre Collaborateur de l'OMS (CCOMS)</p>
<b>Opérateurs</b>	Ville de Gray - ARS – Pays Graylois - AHBFC
<b>Partenaires</b>	CCOMS - GEM
<b>Éléments facilitateurs</b>	Des acteurs locaux présents et identifiés sur le territoire
<b>Préalables</b>	Rencontrer les acteurs locaux et les élus afin de présenter le CLSM et s'assurer qu'une création est possible.
<b>Programmation de la mise en œuvre et échéancier</b>	2017 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification et rencontre des acteurs</li> <li>- Promotion du projet</li> </ul> 2018 : création du CLSM si l'étude de faisabilité s'est avérée concluante
<b>Modalités de suivi</b>	Comité de pilotage du CLS
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de rencontres organisées en 2017 Nombres de partenaires associés
<b>Budget</b>	-
<b>Source de financement / Contribution</b>	-